



Congés trimestrielle

Par **mamene1273**, le **25/09/2025** à **12:55**

Bonjour,

J'ai étais arrêté 5 mois suite à un accident du travail, à mon retour mon directeur m'à indiqué que je devais rattraper les heures de congés trimestrielle et m'impose de les rattraper les samedis d'ouverture de l'ime est ce légal ?

Je suis sous le régime de la convention 66

Par avance merci pour vos retour

Cordialement.